

Agréste Champagne-Ardenne



recensement
agricole
2010

Premières tendances Marne

53 % du travail reste familial

En 2010, 29 000 personnes travaillent sur les 14 100 exploitations agricoles et viticoles de la Marne. Un peu moins de la moitié du travail nécessaire est effectué par les chefs d'exploitation et les coexploitants. Le travail des autres membres de la famille se réduit au profit du recours aux salariés permanents et aux entreprises de travaux agricoles.

Avec 700 exploitations de moins qu'en 2000, principalement des petites et moyennes exploitations spécialisées en grandes cultures ou polyculture, et une surface agricole en légère diminution (-1%), la taille moyenne des exploitations hors viticulture progresse de 14% en dix ans.

Les exploitations individuelles, en net recul tout comme les Gaec, regroupent deux tiers des exploitations. A l'inverse, les EARL et les sociétés civiles sont en pleine expansion.

Dans la Marne, 29 000 personnes participent régulièrement aux travaux des exploitations agricoles et viticoles, soit un millier d'actifs en moins par rapport à 2000. Cette baisse est la plus faible au niveau régional et d'autant plus que la viticulture voit ses effectifs augmenter (+2,5%). Les chefs d'exploitation et les coexploitants, principale main-d'œuvre, fournissent 45% du travail nécessaire au fonctionnement des exploitations contre 59% au niveau national. Cette proportion est stable par rapport à 2000. En 2010, 47% des chefs d'exploitation et coexploitants travaillent à temps complet sur l'exploitation.

En dix ans, la contribution des autres membres de la famille à l'activité agricole diminue. Elle passe de 13% à 9% pour l'ensemble des exploitations. En particulier, le travail des conjoints représente 6% de la main-d'œuvre en 2010 contre 10% dix ans auparavant et 8% au niveau national. Six conjoints actifs non coexploitants sur

dix participent pour moins d'un quart de temps et deux sur dix travaillent à temps complet sur l'exploitation.

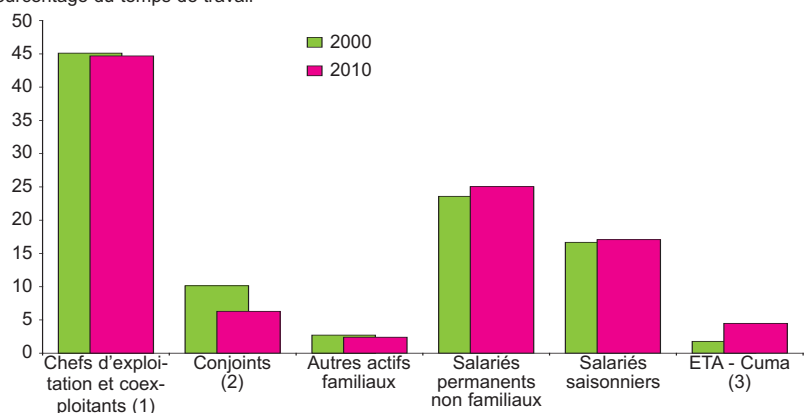
A l'inverse, le nombre de salariés permanents non familiaux progresse de 6% en dix ans. En 2010, ils fournissent un quart du travail réalisé par la main-d'œuvre. S'ils sont surtout présents en viticulture, leur part n'est pas négligeable dans les exploitations de grandes cultures. Environ 60% d'entre eux travaillent à temps complet sur une seule exploitation.

Les exploitations recourent davantage aux entreprises de travaux agricoles et Cuma. Le temps de travail effectué par les prestataires externes a plus que doublé en dix ans et constitue 4% du travail agricole en 2010.

Enfin, la main-d'œuvre occasionnelle assure 17% du travail, proportion stable sur les dix dernières années. Elle est principalement présente sur les exploitations viticoles où elle fournit 21% du travail contre 7% dans les exploitations hors viticulture.

Progression du recours aux salariés et aux prestataires externes

Pourcentage du temps de travail



Source : Agreste - Recensement agricole 2010 - Champ : ensemble des exploitations

(1) Y compris conjoints de chefs d'exploitation ou de coexploitants, eux-mêmes coexploitants

(2) Conjoints non coexploitants de chefs d'exploitation ou de coexploitants

(3) ETA : Entreprises de travaux agricoles ; Cuma : Coopératives d'utilisation de matériel agricole



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION,
DE LA PÊCHE,
DE LA RURALITÉ
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

Les 10 % d'exploitations les plus grandes contribuent à 44 % du potentiel de production agricole du département.

Les moyennes et grandes exploitations emploient en moyenne deux unités de travail annuel.

1 241 exploitations pratiquent une activité de diversification
293 exploitations commercialisent des produits par circuit court (hors viticulture)
55 % des exploitations utilisent internet.

■ Un recensement tous les dix ans sur l'ensemble du territoire français, des comparaisons nationales et internationales

■ Les données portent sur la campagne 2009-2010.

■ Sur internet par commune, Cartographie interactive
Données de cadrage
Données détaillées

Suivez l'actualité du recensement sur :

www.agreste.agriculture.gouv.fr

et sur

www.draaf.region.agriculture.gouv.fr

La moitié des exploitations ont un potentiel de production de plus de 100 000 euros

Le nombre d'exploitations viticoles s'élève à 9 900, celui des exploitations agricoles à 4 200, soit au total 57 % des exploitations champardennaises. Ces exploitations cultivent ou utilisent 554 700 hectares dont 9 % pour la viticulture.

En dix ans, un peu moins de 700 exploitations ont disparu, principalement de moyennes exploitations spécialisées en grandes cultures ou polyculture. Parallèlement, la superficie agricole a diminué de 1 % (-0,6 % hors viticulture, -2,7 % sinon). Cette baisse est moindre qu'aux niveaux régional (-2 %) et national (-3 %).

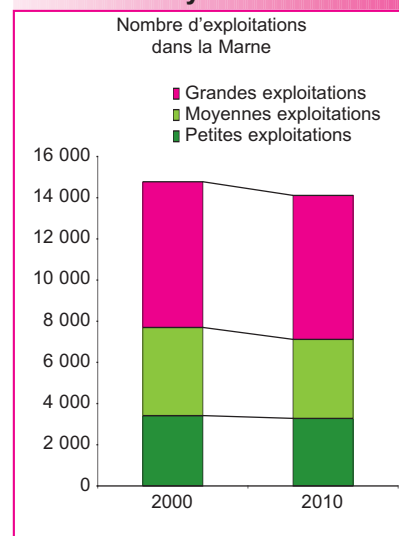
La taille moyenne des exploitations hors viticulture a progressé de 14 % en dix ans (-3 % en viticulture).

Les moyennes et grandes exploitations, au nombre de 10 800, regroupent trois quarts des exploitations de la Marne. Elles ont un potentiel de production d'au moins 25 000 euros, ce qui correspond à des unités exploitant au minimum 24 hectares de blé ou 30 ares de vigne à champagne. Elles contribuent à 98 % de la production agricole potentielle marnaise.

La moitié des exploitations de la Marne sont des grandes exploitations, c'est-à-dire avec un potentiel de production d'au moins 100 000 euros. Elles réalisent 90 % de la production agricole potentielle du département. Parmi les exploitations viticoles, 43 %

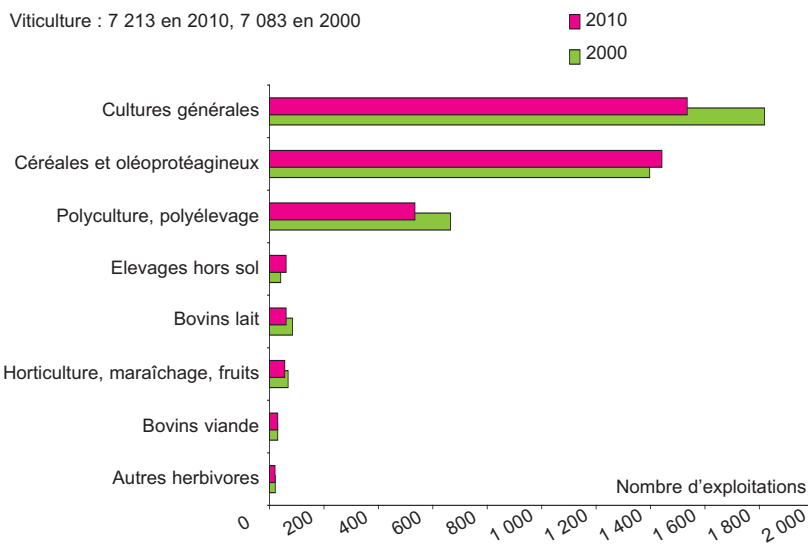
sont classées parmi les grandes exploitations contre 65 % des autres exploitations. La Marne se place au premier rang des départements français avec, à son compte, 5 % du potentiel national de production. Elle est portée par la viticulture qui représente 20 % du potentiel national viticole (premier rang) mais aussi par les autres types de culture ou d'élevage à hauteur de 1,7 % (dix-septième rang).

Diminution plus forte pour les exploitations moyennes



Source : Agreste - Draaf Champagne-Ardenne - Recensements agricoles

Moins d'exploitations de grandes cultures et davantage d'exploitations céréalières



Source : Agreste - Recensements agricoles
Champ : moyennes et grandes exploitations

54 % des exploitants ont suivi une formation agricole

Parmi les 14 100 chefs d'exploitation ou premiers coexploitants de la Marne, 54 % ont suivi une formation professionnelle agricole qualifiante, soit en formation initiale, soit en formation continue. 28 % des chefs d'exploitation ou premiers coexploitants possèdent un Capa ou un Bepa et 12 % un Bac pro ou un BTA. Les formations supérieures courtes ou longues ont concerné près de 10 % des agriculteurs exploitants. Avec ou sans formation agricole initiale, 8 %

des chefs d'exploitation ont suivi une formation agricole continue diplômante.

La proportion d'exploitants ayant une formation agricole, ainsi que le niveau de la formation, augmente avec la taille de l'exploitation. Elle est de 23 % sur les « petites exploitations » contre 67 % sur les « grandes exploitations ». Elle est 40 % pour les viticulteurs et de 72 % pour les autres catégories d'exploitants.

4 400 exploitations cultivent des céréales.

51 % des 554 700 hectares de superficie agricole utilisée (SAU) sont consacrés aux céréales.

18 % de la SAU est occupée par des oléoprotéagineux.

La luzerne pour déshydratation occupe 36 200 hectares.

Expansion des EARL et sociétés civiles

Malgré un net recul, les exploitations individuelles restent dominantes et regroupent encore deux tiers des exploitations. Il s'agit en général de petites ou moyennes structures. Ces dernières possèdent neuf fois sur dix ce statut juridique contre quatre grandes exploitations sur dix. Les exploitations individuelles sont deux fois plus fréquentes lorsqu'elles sont spécialisées en viticulture (77 % des exploitations) que dans les autres productions (40 % des exploitations). Le nombre d'entreprises agricoles à responsabilité limitée (EARL) est en pleine expansion (+ 53 %) ainsi que celui des sociétés civiles. Ces formes juridiques constituent respectivement 13 % et 6 % des exploitations vitico-

les contre 42 % et 12 % des autres exploitations.

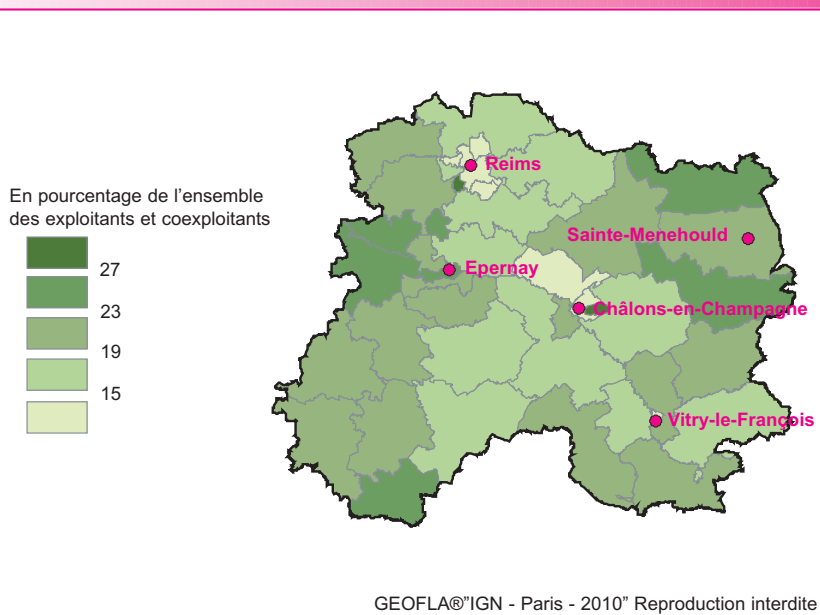
Les groupements d'exploitation en commun (Gaec), initialement moins fréquents dans la Marne que dans les autres départements de la région, sont deux fois moins nombreux qu'en 2000 que ce soit en secteur agricole ou viticole.

Dans le département de la Marne, un exploitant sur cinq a 60 ans ou plus contre un sur six en 2000. Leur nombre a augmenté de plus de 26 % alors qu'il baisse dans les autres départements de la région. La part des femmes dans les actifs agricoles est relativement stable dans la Marne : 36 % chez les exploitants et 39 % chez les autres actifs familiaux.

10 375 exploitations ont des surfaces en vigne dont 96 % sont spécialisées en viticulture

27 % des exploitations ayant de la vigne commercialisent du champagne en vente directe.

Un chef d'exploitation sur cinq a moins de 40 ans



Source : Agreste - Recensement agricole 2010
Champ : moyennes et grandes exploitations

68 377 bovins, soit 11 % du cheptel champardennais.

1 bovin sur cinq est une vache nourrice.
91 000 porcins, soit la moitié du cheptel de la région.

51 hectares en moyenne par exploitation dans la Marne

	Marne		Champagne-Ardenne		France métropolitaine	
	2010	Evolution depuis 2000	2010	Evolution depuis 2000	2010	Evolution depuis 2000
Exploitations agricoles (milliers)	10,8	- 4,7	19,2	- 7,3	312	- 19,0
Chefs d'exploitation et coexploitants (milliers de personnes)	13,1	- 0,1	24,7	- 2,9	423	- 13,0
Salariés autres que familiaux (milliers de personnes)	7,3	+ 5,6	10,6	+ 8,2	148	- 5,0
Travail agricole (milliers d'UTA)	22,1	-	38,1	- 5,0	651	- 20,0
Superficie agricole utilisée (milliers d'hectares)	551,7	- 0,6	1 516,1	- 1,0	25 096	- 2,0
Superficie agricole utilisée moyenne (hectares)	50,9	+ 4,3	78,9	+ 6,8	80	+ 22,0
Nombre de bovins (milliers de têtes)	67,7	- 12,7	587,8	- 6,7	18 613	- 3,0
Agriculture biologique (nombre d'exploitations)	97	-	262	-	14 700	-
Commercialisation via des circuits courts (nombre d'exploitations non compris viticulture)	214	-	761	-	50 691	-

Source : Agreste - Recensements agricoles

Champ : Ensemble des moyennes et grandes exploitations (évolutions en pourcentage)

Définitions

■ **L'exploitation agricole** est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :

- elle a une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ce qui lui permet de recevoir des aides découlées de l'outil de production (DPU), soit de mise à disposition de superficies en pacage collectif qui lui permet de déposer un dossier de demande de prime herbagère agro-environnementale (PHAE).
- elle atteint une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères...)
- sa gestion courante est indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

■ **Les actifs agricoles** sont les personnes qui participent au travail de l'exploitation agricole.

Les actifs familiaux comprennent les chefs d'exploitation, les coexploitants, ainsi que les membres de la famille, conjoints du chef d'exploitation et des coexploitants, enfants dès lors qu'ils fournissent un travail sur l'exploitation. Les salariés permanents occupent un poste toute l'année, quelle que soit sa durée, temps partiel ou complet.

Les salariés saisonniers ou occasionnels ont travaillé à temps partiel ou complet, mais pendant une partie de l'année seulement.

■ **Le travail effectué sur l'exploitation** comprend également les prestations fournies par des entreprises ou des Cuma. Il est alors compté en temps de travail.

L'unité de travail annuel (UTA) permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

■ **Les surfaces agricoles et les cheptels** sont valorisés selon des coeffi-

cients permettant le calcul de la **production brute standard (PBS)**. Ces coefficients résultent des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en « **moyennes et grandes exploitations** », quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en « **grandes exploitations** » quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros.

La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur **orientation technico-économique**.

■ **Les cheptels** sont connus en nombre de têtes. Leur mesure en **unité de gros bétail (UGB)** permet de comparer les effectifs de troupeaux composés d'animaux d'espèces ou de catégories différentes.

Agreste Champagne-Ardenne n° 10 - Octobre 2011



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION,
DE LA PÊCHE,
DE LA RURALITÉ
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt - Service régional
de l'information statistique et économique
Complexe agricole Mont-Bernard - Rte de Suippes
51037 Châlons-en-Champagne cedex
Tél : 03 26 66 20 33 - Fax : 03 26 21 02 57
E-mail : srise.draaf-champagne-ardenne@agriculture.gouv.fr

Directeur de publication : Y. Lobjoit
Rédacteur en chef : S. Skrabo
Rédaction : C. Lefèvre
Composition : M. Lallement
Dépôt légal : à parution
ISSN : 1249-5891

Prix : 3 euros